

QUE DOIS-JE FAIRE SI JE N'AI PAS REÇU DE CONFIRMATION DE PAIEMENT ?

La confirmation de paiement est envoyée à l'adresse électronique que vous avez renseignée. Elle est normalement envoyée immédiatement après le paiement.

En cas de doute, vous devez vous munir du document qui vous a été remis et qui comporte les coordonnées qui vous seront demandées dans les conditions suivantes :
Si vous avez reçu un courrier intitulé « FACTURE », vous devez suivre les indications portées sur ce document en contactant la comptabilité de l'IMM

Arrière plan de la tête

